

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie du Grand Est

**Décision n° 18796 du 25 octobre 2017 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général du groupement de gendarmerie départementale de la Marne**

NOR : INTJ1725742S

Le commandant adjoint de la région de gendarmerie du Grand Est, commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Marne,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 21774 du 1^{er} décembre 2016 (NOR : INTJ1630347S),

Décide:

Article 1^{er}

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} décembre 2017 :

Lefèvre Hervé	NIGEND : 119 206	NLS : 5 242 152
Anglade Dominique	NIGEND : 116 334	NLS : 5 219 001

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 25 octobre 2017.

*Le colonel, commandant adjoint de la région
de gendarmerie du Grand Est,
commandant le groupement
de gendarmerie départementale de la Marne,*
R. DE LORGERIL